

Communiqué de presse : Signature du Contrat Local de Santé

Le vendredi 11 avril à 9h, le Pays Voironnais organise la signature de son Contrat Local de Santé avec :

Bruno Cattin, Président de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Valérie Zulian, Vice-Présidente du CIAS du Pays Voironnais, Laurent Simplicien, Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère, Loïc Mollet, Directeur de la délégation départementale de l'ARS ou Madame Anne-Maëlle Cantinat, Directrice adjointe.

En savoir plus sur le CLS

Le contrat local de santé (CLS) est un outil politique visant à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé à l'échelon local. Il est porté localement conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) et le Pays Voironnais, au travers de son CIAS. En effet, l'Agence régionale de santé soutient activement ce CLS, en reconnaissant l'engagement des acteurs locaux et la pertinence des actions définies.

L'Agence régionale de santé finance la coordination du contrat à hauteur de 35 000 euros par an pendant 5 ans, afin de garantir un pilotage opérationnel efficace et un suivi de la mise en œuvre des actions. Ce soutien traduit la volonté de l'ARS d'accompagner durablement le territoire.

Renouvelé pour la période des cinq ans à venir, ce second Contrat Local de Santé du territoire s'inscrit dans le cadre d'un travail partenarial élargi, avec les acteurs de terrain. Il est avant tout l'expression de dynamiques locales ayant vocation à mettre en œuvre des actions concrètes au plus près des populations.

Pourquoi un nouveau CLS ?

Il est proposé de signer un nouveau Contrat Local de Santé, suite au précédent signé en 2017 avec de nombreux acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la santé que sont l'État (Préfecture, Agence Régionale de Santé, DDETS, Education nationale), le Département de l'Isère, les Centres hospitaliers (CHU Grenoble-Alpes, CHAI, les centres hospitaliers de Rives et Tullins), la CARSAT et quatre nouveaux partenaires : la CPAM, la MSA, la MRSI (Maison Ressources Santé en Isère) et la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé). Au delà des signataires partenaires, la mise en œuvre du plan d'actions du CLS fait intervenir de nombreux acteurs (communes, CCAS, associations, entreprises...) qui sont déjà impliqués dans les actions existantes ou qui seront associés dans les actions à venir. Ce plan d'action (2024-2029) a été défini autour de cinq axes thématiques : le « bien vieillir », la santé-environnement, la santé mentale, l'éducation et la promotion à la santé des jeunes publics, l'accès à la santé des populations vulnérables.

Une politique ambitieuse au service de la santé

Il est à noter que le Pays Voironnais a été la première intercommunalité en Isère à s'engager dans un Contrat Local de Santé. A travers cette nouvelle contractualisation ambitieuse et concrète, il s'agit aujourd'hui d'asseoir l'engagement de la collectivité à l'égard des citoyens pour promouvoir une plus grande égalité en faveur de la santé. Ce CLS permet aussi de rendre lisible et visible, au-delà du territoire du Pays Voironnais, la politique publique de santé. Il favorise également l'engagement des acteurs dans la durée, renforce les dynamiques partenariales et permet de capter des co-financements pour le territoire.